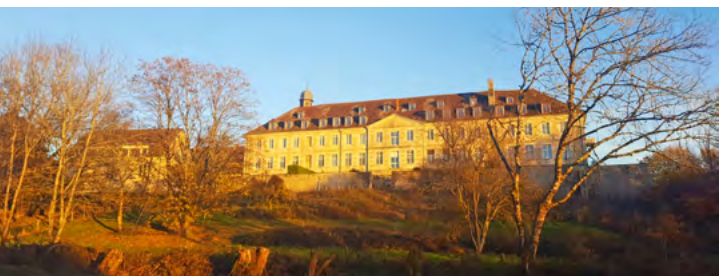


L'ESSENTIEL 2021

Informations pratiques d'École-Valentin



Le mot des maires	3	Médiathèque municipale Jean Moulin	14
Le conseil municipal	4-5	Associations	15-16
Les commissions municipales - comités consultatifs représentation syndicats	6	Syndicats intercommunaux	17
Votre mairie : infos pratiques / CME	7	Sécurité	18-19
Organigramme des services municipaux	8	Numéros utiles	20-21
Les aides pour vos démarches	9	Règles du bien vivre ensemble	22-23
Démarches d'urbanisme en mairie	10	Zéro phyto - déchetterie - ressourcerie	24
Location des salles communales	11	Calendrier - événements - dates collecte déchets	25-30
Groupe scolaire Robert Delavaux	12	Défibrillateurs et points d'information municipale	31
Animation territoriale	13		

LES DONNÉES CLÉS



Arrondissement : Besançon

Nom des habitants : Écovaliennes, Écovaliens

Altitude : 290 mètres

Surface territoriale : 324 hectares

Surface boisée communale : 17 hectares

Nombre d'habitants : 2 542 habitants (dernier recensement en 2019)

Nombre d'entreprises implantées sur la commune : environ 250 toutes catégories confondues (industrie, artisanat, commerces et services).

Toponymie (documents à votre disposition à la bibliothèque)

Le nom d'École proviendrait du celtique signifiant "sous la roche", ou tout simplement de "elle coule", évoquant ainsi la fontaine.

Escole (1326, 1337, 1526)

Apud Valantin (1143)

Acole (1331)

Valentino (1245)

Escholle (1352)

Valentin (1355)

Apud Vallantin (1120)

Les Granges de Valentin (1614)



*L'eau est une
ressource naturelle
précieuse. préservons-la.
(voir recommandations page 23)*



Chères Écovaliennes, chers Écovaliens,

C'est avec un grand plaisir que nous vous présentons l'Essentiel 2021.

Vous y trouverez la présentation de la nouvelle équipe municipale et son organisation en commissions. Nous espérons, comme évoqué lors de la campagne électorale de mars, pouvoir organiser une rencontre pour que vous puissiez effectivement faire connaissance et échanger avec vos nouveaux élus. Nous vous tiendrons évidemment informés dès que la situation sanitaire le permettra.

Les informations pratiques et utiles, communales et associatives, les renseignements pour vos démarches administratives sont toujours au cœur de ce guide annuel. Nous savons que vous tenez à ce format que vous conservez près de vous et que vous consultez au quotidien. L'équipe communication travaille d'ores et déjà à enrichir nos moyens de communication pour être encore plus réactifs. Du nouveau très bientôt...

Les fêtes de fin d'année arrivent, après une année marquée par la pandémie, nous allons les célébrer d'une manière particulière. L'ensemble du conseil municipal et des services municipaux vous souhaitent donc de profiter de vos proches en respectant les gestes barrière et espèrent vous retrouver en 2021 pour de nouveaux moments de partage et de convivialité.

Prenez soin de vous et de vos proches !

*Yves GUYEN
Maire d'École-Valentin*

*Georges ROUX
Maire délégué de Valentin*





Maire

Yves GUYEN
2 rue des Marronniers



Maire délégué

Georges ROUX
20 rue Platine



1^{er} adjoint

Serge MELIERES
3 allée des Prés
*Finances, budget, fiscalité,
sécurité publique,
prévention des risques*



2^e adjoint

Marianne BEAUPAIN
17 rue des Chênes
*Affaires scolaires, CME,
enfance et jeunesse,
communication/ information*



3^e adjoint

Jean-Michel DECHOZ
24 rue des Charmes
*Urbanisme, gestion du patrimoine
communal, entretien, sécurité
et accessibilité des bâtiments
communaux, ERP, voirie/espaces
verts, forêt communale*



4^e adjoint

Céline BOUVIER
16 rue de la Combe du Puits
*Environnement,
cadre de vie*



5^e adjoint

Julien BARBEROT
33 rue du Ruisseau
*Animation communale,
culture, fête, loisirs, sport,
vie associative, médiathèque*



6^e adjoint

Pascale ROY
9 rue de la Carrière
*Action sociale, CCAS,
aide sociale, bailleurs sociaux*

CONSEILLERS MUNICIPAUX & SUPPLÉANTS



Cédric AYMONIN
11 rue du Ruisseau



Régis CANAUX
10 rue des Ecreuils



Chrystelle GRUNEWALD
21D rue des Bosquets



Patrice HERTGEN
11 rue de la Pelouse



Benoit LABAUNE
46B rue des Maisonnettes



Mélanie LOYER
4 rue du Bois du Mont



Esther MALETTE
2F rue du Parc



Philippe MARCOUX
21 rue des Fauvettes



Nathalie MELIERES
12 rue du Bois du Mont



Nathalie MURON
6 rue de la Prairie



Virginie NIVON
1 rue du Poirier



Isabelle RIEZZO
15 rue des Maisonnettes



Laurent SCHMITT
37 rue des Tilleuls



Isabelle TODESCHINI-GARDOT
6 rue du Bois du Mont



Kadir YILDIRIM
11 allée des Jardins



Isabelle MAES (Suppléante)
2 chemin du Village



Vincent STABLE (Suppléant)
5 rue des Fauvettes

COMMISSIONS MUNICIPALES - COMITÉS CONSULTATIFS - REPRÉSENTATION SYNDICATS

NOM	PRENOM	Commissions et Comités																										
		Finances / CM	Urbanisme / bdt. communaux / CM	Voie / eau / forêt / CM	Scolaire / CM	DDCV / CM	Animations / CM	Communication / information / CM	Scolaire / CC	Vie associative / CC	Médiathèque / CC	Appel d'offres / CM	Délégation de service public / CM	Contrôle listes électorales / CM	Affouage / CM	CCAS	UDCCAS	Funerarium	Grand Besançon Métropole	SICA	SYBERT	SCoT	AUDAB	SIVU MARPA	Conseiller Défense	Sécurité routière	Délégué du CNAS	Référents sécurité
AYMONIN	Cédric	X	R	X							S																	X
BARBEROT	Julien						VP	X		VP	VP						S		T									
BEAUPAIN	Marianne				VP			VP	VP			S	VP															
BOUVIER	Céline	X	X		VP											S			X									
CANAU	Régis							X			X								S									
DECHOZ	Jean-Michel		VP	VP								VP			VP		S			X		S						
GRUNENWALD	Chrystelle	X					X																					
GUYEN	Yves	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P		S	T			X	T						
HERTGEN	Patrice		X	R		X	X								X										X			X
LABAUNE	Benoit				X			X	X		X			T	X													
LOYER	Mélanie				X				R	X			T			X	X						S					
MALETTE	Esther	X														X			S									
MARCOUX	Philippe	R											T	S														
MELIERES	Serge	VP											T	T			S		T									X
MELIERES	Nathalie				X			R		X	R																	
MURON	Nathalie										X																	
NIVON	Virginie					X							S	S														
RIEZZO	Isabelle		X	X							X												S					
ROUX	Georges		X	X				X							X		T						T					
ROY	Pascale						X				R				X		S						T					
SCHMITT	Laurent				X			X	X																X			
TODESCHINI - GARDOT	Isabelle					R							S									S					X	
YILDIRIM	Kadir				R	X				R				S														

LÉGENDE

CM : commission municipale

CC : comité consultatif

P : président

VP : vice-président

R : rapporteur

T : titulaire

S : suppléant

X : membre

DDCV : Développement durable, cadre de vie

CCAS : Centre communal d'action sociale

UDCCAS : Union départementale des CCAS

CNAS : Comité national d'action sociale

(pour le personnel communal)

SICA : Syndicat intercommunal du canton d'Audeux

SYBERT : Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets

SCoT : Schéma de cohérence territoriale du Grand Besançon

AUDAB : Agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté

3 rue des Grandes Vignes

Tél. 03 81 53 70 56

Fax : 03 81 50 80 52

E-mail : mairie@ecole-valentin.fr

www.ecole-valentin.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 15h30 à 18h30

DÉPÔT DES PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES ET CNI SUR RENDEZ-VOUS

Lundi de 9h à 11h30 et tous les après-midis de 14h30 à 18h30

RETRAIT SANS RENDEZ-VOUS
AUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Tous les jours de 9h à 11h30 et de 14h à 18h

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE



Dorothée
GEORGES

SECRÉTARIAT DE MAIRIE



Floriane
CARDINAUX



Agnès
GUERLOT



Nadège
RAPENNE



Ketty
VUILLEMIN

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

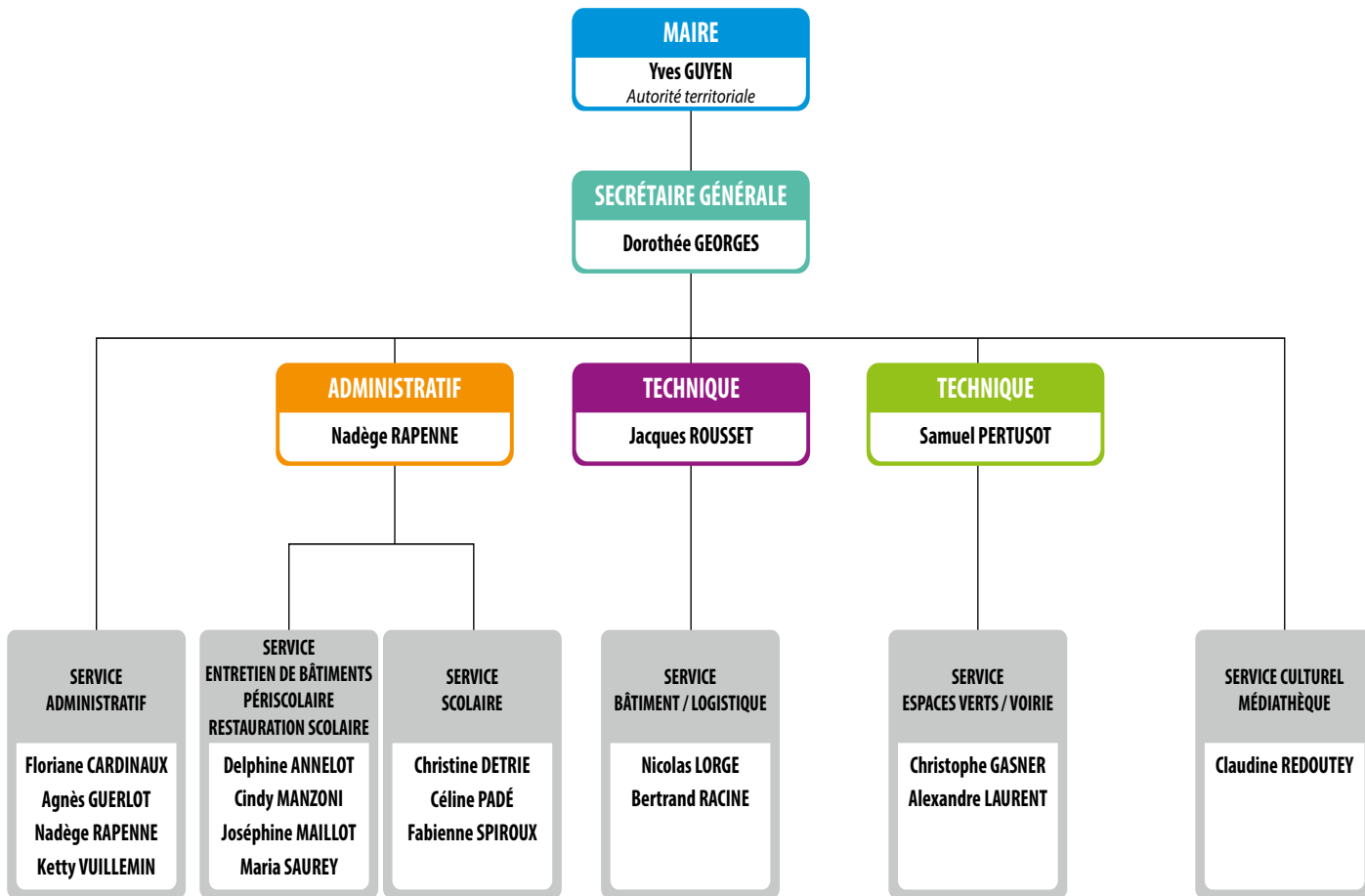
Le CME est constitué pour 2020/2021 de douze enfants issus de CM2 et 6^e. Neuf élèves de CM2 et trois élèves de 6^e siègeront cette année.



De gauche à droite, 1^{ère} rangée : Lucie Stantina, Enzo Abbühl, Soraya Ait Gherghert, Hugo Stantina
De gauche à droite, 2^e rangée : Timothé Mélières, Léa Hueber, Jules Vacheresse, Kimi Paris-Chassot
De gauche à droite, 3^e rangée : Juliette Bellot, Kaïs Olivares, Capucine Barberot, Nathan Loyer

ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DES SERVICES DE LA MAIRIE D'ÉCOLE-VALENTIN

ORGANIGRAMME



DOCUMENT	LIEU	PIÈCES À FOURNIR
Extrait de naissance Extrait de mariage	Mairie du lieu de naissance ou du lieu de mariage	Demande précisant la date, le nom et le prénom et une copie pièce d'identité
Certificat de nationalité	Greffé du tribunal d'instance du domicile	Se renseigner auprès du Tribunal
Carte nationale d'identité	Mairie, sur rendez-vous Validité : 10 ans pour un mineur et 15 ans pour un majeur. Gratuit. Sauf en cas de perte ou de vol de l'ancienne carte nationale d'identité, prévoir un timbre fiscal de 25 euros.	Faire une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS et imprimer le ré- cépissé. 1 photo d'identité de moins de 6 mois, un justificatif de domicile de moins d'un an ou si vous résidez chez vos parents ou un particulier, la pièce d'identité de l'hébergeant avec une attestation d'hébergement de cette même personne et le justificatif de domicile à son nom. L'ancienne carte d'identité ou passeport périmé de moins de 5 ans sinon une copie intégrale de l'acte de naissance [sauf pour les communes adhérentes COMEDEC]. Pour mineur : la carte d'identité des parents. Dans certains cas on pourra également vous demander des documents complémentaires : jugement de divorce, livret de famille, justificatif de nationalité française, etc. [voir conditions sur le site internet de la mairie : www.ecole-valentin.fr]
Passeport	Mairie, sur rendez-vous Validité : 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs. Prévoir un timbre fiscal de 86 € pour les majeurs, 42 € pour les mineurs de plus de 15 ans et 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans	
PACS	En mairie : depuis le 1 ^{er} novembre 2017, informations et documents à retirer en mairie	
Changement de prénom	En mairie : depuis le 20 novembre 2016, informations et documents à retirer en mairie	
Autorisation de sortie du territoire	Remplir le cerfa n°15646*01 disponible sur le site internet de la mairie ou sur le site du service public + copie de la pièce d'identité et/ou passeport en cours de validité de la personne qui signe l'autorisation (le jeune doit voyager avec ces deux documents).	
Carte de séjour	Préfecture concerne les résidents étrangers	Se renseigner à la préfecture
Extrait de décès	Mairie du dernier domicile du défunt ou mairie du lieu de décès du défunt	
Certificat d'hérédité	Notaire	Livret de famille de la personne décédée et adresse des héritiers
Carte électorale	Mairie Pour les nouveaux résidents, pour les personnes ayant changé de domicile sur la commune ou ayant atteint l'âge de 18 ans, l'inscription en mairie est obligatoire.	Passeport ou carte nationale d'identité, justificatif de domicile et, le cas échéant, l'ancienne carte et remplir le Cerfa N° 12669*02
Extrait de casier judiciaire	Par internet www.cjn.justice.gouv.fr ou www.service-public.fr par courrier (ou directement sur place) Casier Judiciaire National 107 rue du Landereau - 44317 Nantes Cedex 3	Remplir le Cerfa N° 10071*09 + copie d'une pièce d'identité

NATURE DE L'ACTE	Détails concernant l'acte	DÉLAI D'INSTRUCTION MINIMUM
Certificat d'urbanisme	de simple information	1 mois
	amélioré, dit CU «opérationnel»	2 mois
Permis de démolir	exigé suivant la localisation	variable
Déclaration préalable de travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Pose de clôture, pose de portillon - Ravalement de façade - Changement des volets, changement des fenêtres - Pose d'une fenêtre de toit - Changement des tuiles - Construction d'une véranda - Pose d'un abri de jardin (surface supérieure ou égale à 5 m²) - Création d'un mur de soutènement (dans le périmètre du Château) - Pose ou création d'une piscine - Modification de l'aspect extérieur du bâtiment - Extension d'un bâtiment existant de 40 m² maximum pour un bâtiment situé en zone urbaine du plan local d'urbanisme ou 20 m² maximum si le bâtiment est situé dans une autre zone si le bâtiment n'excède pas 170 m² au total - Division parcellaire - Installation de panneaux photovoltaïques - Pose d'un auvent - Construction d'un abri voiture - Isolation extérieure d'un bâtiment (<i>liste non exhaustive</i>) 	<p>1 à 2 mois 1 mois</p> <p>2 mois si dans le périmètre du château</p>
Permis de construire	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une maison d'habitation, d'un garage ou d'un commerce - Extension d'un bâtiment de plus de 40 m² en zone urbaine du PLU ou de plus de 20 m² pour les autres zones - Extension d'un bâtiment dont la superficie habitable est supérieure à 170 m² au total 	2 à 6 mois



Salle loisirs CAL



Salle lumière CAL

CENTRE D'ACTIVITÉS ET DE LOISIRS (CAL) **

TARIFS	Capacité d'accueil	de 250 à 300 personnes*	50 personnes
	Lieu	Espace Lumière	Espace Loisirs
	1/2 journée	180 €	100 €
	1 journée, 1 soirée	380 €	140 €
	Journée prolongée (dimanche)	120 €	90 €
	Caution	700 €	

Location des salles du CAL uniquement réservée aux associations et familles de la commune.

* Selon configuration de la salle

** Location sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire et des directives préfectorales



Projet MCV

MAISON COMMUNALE DE VALENTIN (MCV)

Des travaux de réhabilitation sont en cours à la maison communale de Valentin (MCV), il n'y aura pas de location de salle en 2021.

Évolution possible des tarifs en cours d'année

Précisions :

- 1- Un chèque d'arrhes de 20 % sera déposé à la signature du contrat et encaissé immédiatement. Le solde de la location sera encaissé au plus tard 6 mois après la date d'émission du chèque.
- 2- L'utilisation de salle pour un repas entraîne le tarif correspondant à une journée (la journée prolongée comprenant elle-même un repas). La non utilisation de la cuisine et/ou la vaisselle n'entraîne pas de réduction de tarif.
- 3- Fournir une attestation d'assurance garantissant les risques d'incendie, explosion, dégâts des eaux et responsabilité civile et familiale.
- 4- Toute intervention des services techniques pour l'aménagement d'une salle (manutention des équipements) sera facturée 70 €.

Contactez la mairie pour tout renseignement complémentaire, contrat de location et règlement de l'utilisation des salles.

Le groupe scolaire porte le nom de Robert Delavaux,
maire d'École de 1964 à 1971

Lundi et vendredi

8h30 - 11h45
13h30 - 14h45

Mercredi

8h30 - 11h30

Mardi et jeudi

8h30 - 11h45
13h30 - 16h15

MATERNELLE

90
ÉLÈVES

Tél. 03 81 53 60 26

3 rue des Bosquets

Courriel : maternelle.robert-delavaux.ecole-valentin@ac-besancon.fr

Directrice : M^{me} Stéphanie Alacio Martinez
(décharge administrative le mardi)

Lundi et vendredi

8h30 - 11h45
13h30 - 16h15

Mercredi

8h30 - 11h30

Mardi et jeudi

8h30 - 11h45
13h30 - 14h45

ÉLÉMENTAIRE

167
ÉLÈVES

Tél. 03 81 50 26 69

22 rue de la Carrière

Courriel : ecole.ecole-valentin@ac-besancon.fr

Directrice : M^{me} Anne-Françoise Caré
(décharge administrative le vendredi)

www.elem-robert-delavaux-ecolevalentin.ac-besancon.fr

Ramassage scolaire

Les enfants du village peuvent bénéficier d'un ramassage scolaire pour se rendre au groupe scolaire R. Delavaux.

Inscription et renseignements en mairie.

Accueil de loisirs :

L'accueil de loisirs ouvre ses portes pour les enfants de 4 à 12 ans durant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30, pour des inscriptions soit à la demi-journée soit à la journée.

Centre d'animation périscolaire : 03 81 47 69 81 - Port. 07 75 11 28 40.

Temps périscolaire

Par délégation de service public, la municipalité a confié à l'UFCV la gestion de toutes les activités périscolaires.

Horaires garderie : 7h30 - 8h20 et 16h15 - 18h30

Horaires restauration scolaire du lundi au vendredi : 11h45 - 13h30

Horaires NAP (nouvelles activités péri-éducatives) :

- lundi et vendredi de 14h45 à 16h15 pour les enfants de l'école maternelle,
- mardi et jeudi de 14h45 à 16h15 pour les enfants de l'école élémentaire.

Adresse :
20 rue de la Tuilerie

Horaires des mercredis : 13h30 à 18h30

Inscriptions et renseignements :



Lucile Canas
directrice du centre périscolaire
au 03 81 47 69 81 ou 07 75 11 28 40

sur le site de l'UFCV : portail-animation.ufcv.fr
(Documents également téléchargeables sur le site de la mairie).



L.A.E.P : Lieu d'Accueil Enfants Parents

Ce service, en partenariat avec l'Antenne Petite Enfance de Besançon, la CAF du Doubs, l'UFCV et les communes d'École-Valentin, Pirey et Miserey-Salines, est ouvert aux enfants de 0 à 6 ans. Deux mercredis par mois de 9h à 12h, un animateur de l'UFCV ainsi qu'une psychologue de l'antenne petite enfance accueillent parents et enfants.

Il permet aux parents d'échanger librement sur le quotidien et le développement de l'enfant, de partager leur expérience et questionnements sur l'éducation. Il permet à l'enfant de profiter d'un lieu d'éveil à travers le jeu, de préparer d'éventuelles séparations (école, garderie...) et de développer son autonomie. Calendrier sur le site de la mairie.

Contacts :

Muriel Laurence : 03 81 53 36 78 - service.oreille@netcourrier.com
ou Vivien Pianet : 03 81 47 69 81 - vivien.pianet@ufcv.fr

Temp'Ado

Tu as entre 11 ans et 16 ans ? Tu as envie de réaliser avec tes copains certains projets que tu choisiras toi-même ?

Avec l'UFCV, les adolescents qui le souhaitent d'École-Valentin, de Pirey et Miserey-Salines se rencontrent un mercredi après-midi par mois. Le lieu de la perm'ado change tous les mois et tourne entre les trois communes.

Des stages sont également organisés pendant les vacances (atelier cuisine, théâtre, photo, sport, etc.) ainsi que des activités ponctuelles comme des sorties à la patinoire, des soirées thématiques (Halloween, barbecue, etc.), journée à l'aquapark de Dole, à Europapark, etc.

Les ados décident ensemble leur projet de l'année et s'engagent pour le mener à bien (jeux vidéos, Restos du cœur, etc.).

Pour plus de renseignements : Vivien Pianet, référent territorial
03 81 52 56 60 tempado.fc@ufcv.fr

Cafés-Parents

Convivialité, échanges, partage... Être parents, ce n'est pas toujours simple !

Nous vous proposons de venir faire une pause et de rencontrer d'autres parents pour échanger et discuter autour d'un café ou d'un thé.

Organisées par l'UFCV et l'Antenne Petite Enfance de Besançon, co-financées par la CAF, les rencontres se passent au centre périscolaire, 20 rue de la Tuilerie.

Retrouvez les dates sur l'agenda du site Internet de la commune.

Pour plus de renseignements : Vivien Pianet, référent territorial
06 32 63 39 26 ou 03 81 52 56 60 vivien.pianet@ufcv.fr

« Seniors, ensemble gardons le lien ! » en partenariat avec l'UFCV

L'UFCV avec la mairie d'École-Valentin vous propose des activités conviviales gratuites.

Quelle que soit la période, vous n'êtes pas seul(e).

Loïc et Tristan vous proposent :

- en période Covid et de confinement, d'échanger par téléphone,
- en période Covid hors confinement, un questionnaire pour répondre à vos attentes, une visite conviviale à domicile pour garder le lien,
- après la période Covid, des visites à domicile (initiation à l'informatique, récit de vie, atelier cuisine, etc.), des rencontres intergénérationnelles (partage d'astuces en bricolage ou jardinage, ateliers culinaires, journées de jeux, etc.) ou des sorties culturelles (cinéma, théâtre, musée, visite d'une fromagerie ou d'une ville).

Contact : 03 81 52 56 89 ou 07 57 48 15 65 - loic.pavy@ufcv.fr

Adresse

1 rue de Franche-Comté
Tél. 03 81 51 48 35

E-mail : mediatheque@ecole-valentin.fr

Site internet : www.ecole-valentin.fr

Accès par RN 57,
vers sortie A36, N°4
à proximité du CAL.



Pour accéder en ligne aux collections de la médiathèque, rendez-vous sur Séquoïa, le catalogue collectif des médiathèques du Doubs : <http://sequoia.doubs.fr>

Pour les retours de documents vous pouvez utiliser la boîte aux lettres 7j/7 et 24h/24.



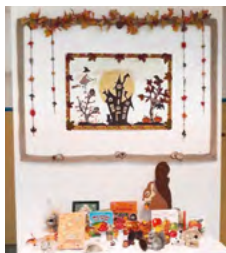
La médiathèque est un lieu convivial **ouvert à tous et toutes** qui permet :

- de se distraire en empruntant des romans, des CDs et des DVDs
- de compléter ses connaissances
- d'effectuer ses démarches en ligne ou naviguer sur internet (mise à disposition de deux ordinateurs)
- de rêver, d'échanger, de se rencontrer



Une équipe composée d'un agent du patrimoine et de bénévoles est heureuse de vous accueillir aux **horaires suivants** :

- Lundi : 10h à 12h
- Mardi : 15h30 à 19h
- Mercredi : 10h à 12h - 14h à 19h
- Vendredi : 15h30 à 19h



ATTENTION : au moment de l'impression du bulletin annuel, en raison de la crise du Covid-19, le prêt de documents s'effectue sur rendez-vous et en drive. N'hésitez pas à nous contacter par téléphone pour tout renseignement.

Adhésion familiale

École-Valentin : 10 € - Autres communes : 15 €

Animations

Ateliers créatifs pour enfants : un mercredi après-midi par mois

Club de lecture pour adultes : un mercredi après-midi par mois, de 14h30 à 16h

Ateliers jeux de société : renseignements à la médiathèque

Bébé bouquine : de 1 an à 3 ans, un mardi par mois, de 10h à 11h

Accueil des classes du groupe scolaire, hors accueil du public.

Accueil centre de loisirs sur rendez-vous.

Grainothèque : pour l'échange de graines de fleurs, légumes, plantes aromatiques...

Expositions et ressources numériques Médiadoo, avec le concours de la médiathèque départementale.

Assistance dans vos démarches de pré-demande de carte d'identité et de passeport : lundi et vendredi de 15h à 16h30 en période scolaire.

En raison du contexte sanitaire les activités sont suspendues temporairement.

Le planning de ces animations sera disponible à la médiathèque ou sur le site de la mairie.



Association sportive et culturelle d'École-Valentin (ASCEV)

20 rue de la Tuilerie - 25480 École-Valentin

Président :

Serge Dalbanne
Tél. 03 81 53 43 39

Permanences :

Catherine Girard
mercredi : 13h30 à 17h30 et jeudi : 14h à 18h

Tél. 03 81 53 02 67

E-mail : contact.asev@wanadoo.fr
www.a-sev.fr

Activités culturelles et artistiques	Contact	Téléphone
Danse classique et modern jazz	Martine Stefanetti et Angélique Stefanetti	06 88 18 07 80 06 33 07 82 86
Danse zumba	Virginie Maire	06 15 44 36 43
Couture pour adultes	Martine Chevaux	03 81 53 70 81
Atelier tricot et crochet	Marie-Christine Pilod	03 81 88 07 14 06 88 84 61 47
Découverte de la culture russe	Larissa Ripplinger	06 17 35 27 45
Scrapbooking	Brigitte Le Dû	06 86 72 89 87

Activités sportives	Contact	Téléphone Mail
Foot vétérans	Gilles Griffon	06 33 78 07 90
Judo	Olivier Robert	03 81 53 02 67 o.robert@sophysa.fr
Aïkido	Jérôme Thiebaut	06 22 67 56 83 jthiebaut@club.internet.fr
Karaté	Jacques Jaillot	06 75 41 57 78 jacques.jaillot@gmail.fr
Self défense	Yannick Hug	06 84 71 80 32
Gym sport santé, pilates, aéro zumba	Jean-Pierre Lupo	06 85 28 92 06 jeanpierre.lupo@orange.fr
Yoga	Annick Limongelli	03 81 53 02 67 annick.limongelli@orange.fr
Marche	Serge Lopez	06 31 48 86 60 sergelopez25@free.fr
Danse country	Céline Millet	06 77 49 39 09 cd.millet@hotmail.fr
	Colette Jacquot	03 81 80 52 49 06 31 14 49 24 colettejacquot@wanadoo.fr

ABEP**Association de bénévoles pour l'entretien du patrimoine**

Président : Henri Sergent - Tél. 03 81 53 45 00
<http://monsie.orange.fr/chapelleecole.25480>

UNC Union nationale des combattants

Président : Marcel Vuillaume - Tél. 03 81 80 06 74

COUP DE POUCE**Association des parents d'élèves du groupe scolaire Delavaux**

Présidente : Valérie Kolmayer
 Tél. 06 83 30 76 41
 E-mail : cdpecolevalentin@gmail.com

DON DE SANG BÉNÉVOLE D'ÉCOLE-VALENTIN ET COMMUNES ENVIRONNANTES (ADSBEV)

Vice-Président : Emile Chabob- Tél. 03 81 88 20 00
 E-mail : donneursdesang.ecolevalentin@orange.fr



Dates des collectes 2021 à École-Valentin
15h30 à 19h30 au centre d'activités et de loisirs

les jeudis : 21 janvier, 8 avril, 24 juin,
 9 septembre et 18 novembre

INITIATIVES**Mieux vivre à École-Valentin**

Présidente : Catherine Loichemol - Tél. 06 83 10 30 46
 E-mail : catherineloichemol@wanadoo.fr
 Site internet : www.initiatives-ecole-valentin.fr

LES GRANGES DE VALENTIN

Président : Alain Bigot - Port. 06 86 99 72 05
 E-mail : al.bigot@orange.fr

**PAROISSE SAINT-GEORGES**

Référente : Bernadette Gruet - Tél. 03 81 80 31 44
 Port. 06 86 88 10 34

Cure : Abbé Michel Naas, rue du 9 Septembre
 25480 Miserey-Salines
 Tél. 03 81 54 26 12

**COMITÉ INTER-ASSOCIATIONS
 KERMESE ÉCOLE-VALENTIN**

Président : Yves Berche - Port. 06 08 78 15 61
 Secrétaire : Éric Pingrit - Port. 06 80 94 85 33
 Trésorière : Bernadette Gruet - Tél. 03 81 80 31 44

FCGB**Football Club Grand Besançon**

Président : Nicolas Donard
 Secrétaire : Cyril Humbert - Port. 06 34 67 61 99

Responsable du site d'École Valentin:
 Nicolas BEAUPAIN

20 rue de la Tuilerie - 25480 École-Valentin
 E-mail : fcgrandbesancon@gmail.com
<http://fcgrandbesancon.fr>

École-Valentin est membre de plusieurs syndicats intercommunaux et de la communauté urbaine du Grand Besançon Métropole



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU CANTON D'AUDEUX
(SICA)**

1 bis rue de la Gare
25410 Dannemarie-sur-Crête

Président : Gérard Galliot

Contact : Catherine Barthelet

E-mail : canton.audeux@voila.fr

Charte intercommunale du canton d'Audeux : amélioration de l'habitat, patrimoine ancien, cours d'eau, chemins piétonniers, etc.

Représentants de la commune

Julien Barberot
Georges Roux
Serge Melières

Suppléants :

Isabelle Riezzo
Régis Canaux
Nathalie Muron



**SIVU MARPA
ÉCOLE-VALENTIN**

Ce syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) a pour compétence la construction et l'entretien des bâtiments de la maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie (MARPA). Il regroupe les cinq communes de Champvans-les-Moulins, École-Valentin, Franois, les Auxons et Noironte.

Siège : mairie d'École-Valentin

Contact : mairie d'École-Valentin
Tél. 03 81 53 70 56
mairie@ecole-valentin.fr

Président : Yves Guyen

Représentants de la commune

Titulaire : Jean-Michel Dechoz

Suppléants :

Pascale Roy
Mélanie Loyer



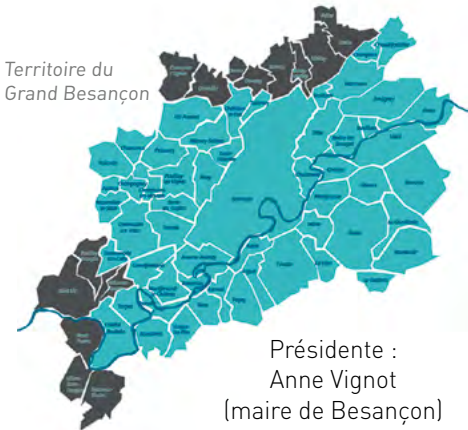
**Grand
Besançon
Métropole**

**GRAND BESANÇON
MÉTROPOLE**

GBM : 03 81 87 88 89
www.grandbesancon.fr

GBM, créé le 1^{er} juillet 2019, comprend 68 communes. Ses compétences principales sont les suivantes : traitement des déchets, voies de communication structurantes, développement économique, politique du logement, transports, zones d'activité, eau et assainissement, voirie.

Territoire du
Grand Besançon



Présidente :
Anne Vignot
(maire de Besançon)

Délégués de la commune

Titulaire : Yves Guyen, 5^e vice-président
Suppléante : Esther Malette

Depuis plusieurs années, pour la sécurité des particuliers, des établissements recevant du public ou encore des établissements scolaire et périscolaire, la municipalité met en œuvre des dispositifs de prévention adaptés à chacune des situations. Il est important de faire preuve de vigilance en tout lieu et tout moment.

VOISINS VIGILANTS

Le dispositif «voisins vigilants», fondé sur la solidarité du voisinage, est en place dans notre commune depuis fin 2015. Nous disposons d'un outil performant, **gratuit**, relayé par la commune inscrite en qualité de «mairie vigilante», fédératrice de ce mouvement citoyen. À ce jour, nous comptons sept communautés, encadrées par sept référents et 188 foyers voisins vigilants inscrits. Depuis la création, 5 061 messages d'alerte ont été lancés de la mairie aux foyers et 8 244 messages entre foyers.



POUR FAIRE PARTIE DU
RÉSEAU VOISINS VIGILANTS,
 INSCRIVEZ-VOUS EN ALLANT
SUR LE SITE
« VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES »
 ET RENSEIGNEZ VOS COORDONNÉES.

VIDÉO PROTECTION

Après autorisation préfectorale, des caméras ont été installées à des endroits stratégiques sur les voies publiques du village.



Quatre caméras supplémentaires ont été mises en place afin de renforcer le système actuel, portant à 31 le nombre de caméras sur notre commune au 31 décembre 2020. Sur réquisition des forces de l'ordre, la lecture des images peut contribuer à l'identification d'auteurs de méfaits, vols ou délits et sont un moyen efficace pour la résolution des affaires.

Compte-tenu des dispositifs « *Vigipirate et Alerte attentats* » les mesures de sécurité en place ont été renforcées. Les règles strictes de stationnement doivent être respectées aux abords des établissements scolaire et périscolaire. De même, les accès à ces locaux sont contrôlés et réglementés.



...L'AFFAIRE DE TOUS

PARTICIPATION CITOYENNE

Mis en place en 2015, le dispositif de la gendarmerie **Participation citoyenne**, par convention avec la commune, la gendarmerie et la préfecture, est un des maillons essentiels de la chaîne de sécurité. C'est un outil supplémentaire d'aide à la lutte contre les cambriolages et agressions.



Son bon fonctionnement s'appuie sur un réseau de dix référents communaux, qui sont les relais de proximité entre les habitants, le maire et la gendarmerie.

Le groupe de référent, constitué en 2017, est coordonné par l'adjudant Lilian PHILIPPE et le gendarme Jonathan COSTECALDE.

En cas de nécessité ou pour un signalement d'évènement, vous pouvez contacter le référent qui habite près de chez vous

Noms et prénoms	adresse	N° téléphone	adresse mail
BRANGET Françoise	9 rue de la Forêt	06 80 63 31 78	francoise.branget@doubs.fr
COURTEJAIRE Sylviane	7 rue platine	06 83 52 85 82	sylviane.courtejaire@wanadoo.fr
HERTGEN Patrice	11 rue de la Pelouse	06 84 07 22 00	pathertgen@yahoo.fr
LOSSON Sylvain	23 rue des Charmes	07 83 40 39 01	sylvain.losson@free.fr
MELIERES Serge	3 allée des Prés	06 98 05 75 44	serge.melieres@bbox.fr
REGUILLOT Philippe	7 chemin du Vieux Village	06 11 29 77 64	preguilhot@orange.fr
ROUX Georges	20 rue Platine	03 81 53 14 49	gr38@free.fr
SCHMITT Laurent	37 rue des Tilleuls	06 16 44 06 16	laurent.schmitt0185@free.fr
URBAIN Claude	35 rue des Noisetiers	03 81 88 06 45	claudе.urbain@cegetel.net
VUILLAUME Marcel	18 rue du Vert Bois	03 81 80 06 74	marcel.eliane.vuillaume@orange.fr



Sylvain LOSSON



Serge MELIERES



Philippe REGUILLOT



Georges ROUX



Laurent SCHMITT



Claude URBAIN



Marcel VUILLAUME

10
RÉFÉRENTS
PARTICIPATION
CITOYENNE



Françoise BRANGET



Sylviane COURTEJAIRE



Patrice HERTGEN

SERVICES

MAIRIE et CCAS 03 81 53 70 56

GROUPE SCOLAIRE

École maternelle 03 81 53 60 26

École élémentaire 03 81 50 26 69

CENTRE DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE 03 81 47 69 81
20 rue de la Tuilerie 07 75 11 28 40

MICRO-CRÈCHES

La Compagnie d'Arthur 03 81 40 43 50

2 route d'Épinal - École-Valentin

L'Éveil des Petits 06 79 27 17 52

20 rue du Vallon

2 allée Edmond Dunand - École-Valentin

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Bureau à Chemaudin-et-Vaux 03 81 58 64 26

Permanence à École-Valentin 06 32 15 35 42

sur rendez-vous de 9h à 12h le mercredi au CAL

MÉDIATHÈQUE JEAN MOULIN 03 81 51 48 35

CENTRE D'ACTIVITÉS ET DE LOISIRS (CAL)

1 rue de Franche-Comté 03 81 53 65 44

CURE DE MISEREY-SALINES 03 81 54 26 12

paroissevaldessaalines@orange.fr

téléphone pour les décès uniquement : 06 73 26 93 55

FUNÉRAIRIUM 03 81 84 50 70

8 route d'Épinal - École-Valentin

CORRESPONDANT EST RÉPUBLICAIN

Alain Faurie 03 81 58 77 69

E-mail : alainfaurie@wanadoo.fr 06 81 18 14 83

SANTÉ

MARPA « les Valentines » 03 81 88 81 75

26 rue Combe du Puits - École-Valentin

marpalesvalentines@orange.fr

ADHAP Services 03 81 80 18 26

Aide à domicile des personnes fragilisées de tous âges

ELIAD (anciennement ASSAD) 03 81 41 96 96

Association de Soins et Services à Domicile - Besançon

CENTRE MÉDICO SOCIAL DE SERRE-LES-SAPINS

Assistante sociale 03 81 59 06 00

PRÉSENCE VERTE 03 84 75 07 93

Service de Téléassistance

TAXI (transport de malades assis)

Corinne Vitte 06 85 66 73 14

AM Taxi 06 36 46 04 61

URGENCES et SAMU - SMUR	15	POLICE SECOURS	17
URGENCES numéro européen	112	POMPIERS (Besançon)	18
Centre Anti-Poison (Lyon)	04 72 11 69 11	urgences et autres	
MÉDECIN DE GARDE	39 66	GENDARMERIE	03 81 21 16 60
nuit, week-end, jours fériés			Fax : 03 81 21 16 63
PHARMACIE DE GARDE	32 37	Communauté de brigade d'École-Valentin	

SERVICES

TRANSPORTS PUBLICS

GINKO + services à la demande 03 70 27 71 60
www.ginko.voyage.com

TICKETS DE BUS Vente à l'épicerie 03 81 53 22 94

**TER Bourgogne Franche-Comté
(Conseiller Mobigo)** 03 80 11 83 83
www.ter.sncf.com/bourgogne-franche-comte

SPA DE BESANÇON 03 81 81 17 99

AU BONHEUR DES CHATS LIBRES 06 33 60 06 39

CATS EYES & Cie 06 44 00 33 37

LA POSTE

rue de la Poste - ZAC Valentin 36 31

Horaires d'ouverture :

lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30

Samedi : 9h - 12h (fermeture le 3^e jeudi du mois le matin)

Levée du courrier : lundi au vendredi 16h30 - samedi 12h

ADMINISTRATIONS

GRAND BESANÇON MÉTROPOLE 03 81 87 88 89
Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole
www.grandbesancon.fr

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE 36 46

DÉPARTEMENT DU DOUBS 03 81 25 81 25
www.doubs.fr

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
www.bourgognefranchecomte.fr 09 70 28 90 00

PRÉFECTURE DU DOUBS 03 81 25 10 00
www.doubs.pref.gouv.fr

SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES 03 81 61 60 60
16 place Cassin- 25000 Besançon

ALLÔ SERVICE PUBLIC 39 39
Renseignements sur vos droits et vos démarches
www.service-public.fr



 **IntraMuros**
L'essentiel est près de chez vous.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.

 **Play Store**
(Android)  **Apple Store**
(iPhone) *Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.*

Tapez **IntraMuros** dans la barre de recherche et téléchargez l'application.

 **IntraMuros**
Téléchargement gratuit
 

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Préservons notre cadre de vie en respectant certaines règles

ENGINS BRUYANTS

La réglementation en matière de bruit concernant les entreprises n'est pas la même que celle pour les particuliers. Par arrêté préfectoral en date du 17 avril 2018 les horaires autorisant les travaux bruyants ont été modifiés comme suit.

Pour les entreprises

Les travaux bruyants, chantiers de travaux publics ou privés, réalisés sur et sous la voie publique, dans les propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : **tous les jours de la semaine de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h**, à l'exception des interventions d'utilité publique en urgence ou d'une dérogation exceptionnelle accordée par le maire ou le préfet.

Pour les particuliers

Les travaux de bricolage et de jardinage avec utilisation d'appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 et le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h**.

TAILLE DE HAIES

En référence au code civil, les haies continues en limite du domaine public, pour des raisons de sécurité et d'esthétique, ne doivent pas déborder sur le trottoir ni excéder 2 mètres de haut à partir du terrain naturel. Une réglementation particulière est applicable dans certains lotissements et aux intersections des rues. Plus d'informations en mairie.

BRÛLAGE INTERDIT SUR LA COMMUNE

Le Règlement Sanitaire Départemental, article 23-3, précise que le brûlage en plein air des déchets et détritiques de toute nature, comprenant les déchets verts des ménages, est rigoureusement interdit dans les agglomérations.

JARDINS FAMILIAUX

Les jardins familiaux sont attribués en priorité aux habitants de la commune. Pour bénéficier d'un jardin, prendre contact avec l'association des jardins et vergers familiaux de Besançon qui assure la gestion des jardins situés dans le quartier de la Combe à la Fauvette. Tél. 03 81 80 07 20 - ajvfb.com - mail : ajvfb@gmail.com

DÉPÔT SAUVAGE

Le dépôt sauvage, de quelque nature que ce soit, est interdit sur le territoire de la commune, aussi bien sur le domaine public, que sur des terrains privés. Il est également interdit de déposer ses déchets dans les bacs de collecte des salles communales.

COVOITURAGE

Un parking de covoiturage a été créé à proximité de la halte-ferroviaire. Des panneaux installés à l'entrée du parking du CAL guident les automobilistes vers ce nouveau parking. Le stationnement sur le parking du CAL est réglementé avec une durée de stationnement maximale de 2 heures, avec utilisation d'un disque zone bleue. Consultez le site : www.covoiturage.doubs.fr



ANIMAUX ERRANTS

LES CHATS ET LES CHIENS SONT CONSIDÉRÉS COMME ERRANTS DÈS QU'ILS SONT HORS DE LA SURVEILLANCE DE LEUR MAÎTRE.

CHIENS

La divagation des chiens est interdite.

Le chien doit constamment être tenu en laisse dès qu'il circule sur la voie ou les espaces publics. Il doit être muselé s'il appartient aux 1^{ère} ou 2^e catégories.



CHATS

Est considéré comme en état de divagation tout chat, non identifié, trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous sa surveillance immédiate, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.



EN CAS DE DIVAGATION

La commune peut faire appel à une entreprise de **fourrière** pour remettre l'animal concerné au refuge SPA. Les animaux seront restitués à leur propriétaire légitime, après **paiement des frais** inhérents à cette action publique, qui seront encaissés par le trésor public. Les infractions sont passibles de l'**amende** prévue pour les contraventions de 1^{ère} classe.

DÉJECTIONS CANINES

Par mesure d'hygiène publique, les **déjections canines sont interdites sur la voie publique**, les espaces verts, espaces de jeux publics et stade. La personne qui a la garde de l'animal doit ramasser

les déjections et les évacuer dans une poubelle. Le propriétaire est susceptible de se voir appliquer une **amende** (contravention de 2^e classe).



STATIONNEMENT GÊNANT

Le stationnement non autorisé peut-être dangereux pour les autres automobilistes, les piétons et les cyclistes. Respectez les consignes de stationnement, notamment aux abords du groupe scolaire. L'automobiliste qui ne respecte pas les consignes de stationnement est susceptible de se voir appliquer une contravention et/ou la mise en fourrière.

DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

En cas de chute de neige, le salage et le déneigement « est obligatoire sur le domaine public au droit des propriétés privées » sur tout le pourtour et les accès des propriétés privées et relèvent entièrement de la responsabilité des particuliers. Contrairement aux idées reçues, la commune n'est pas contrainte de fournir du sel. Néanmoins, des bacs à sel sont disponibles à proximité des zones à risques, pour une utilisation sur les espaces publics, voirie et trottoirs.



SÉCHERESSE : ADAPTONS NOS COMPORTEMENTS

Les épisodes de sécheresse depuis 2018, doivent nous faire prendre conscience que l'eau est un bien précieux que nous devons préserver en limitant notre consommation et en adoptant ces gestes simples :

- **opter pour la douche** : un bain = 250 litres, une douche = 15 litres,
- **fermer son robinet** : un robinet ouvert c'est environ 12 litres par minute,
- **la chasse aux fuites** : vérifier et réparer les fuites d'eau sur vos robinets,
- **privilégier les équipements sanitaires économes en eau** : chasse à double bouton, pommeau de douche qui limite la consommation d'eau,
- **rien ne se jette, tout se transforme** : l'eau n'a pas forcément un usage unique et vous pouvez réaliser quelques économies d'eau en la réutilisant au quotidien. Ainsi, placez une petite bassine dans le fond de votre évier lorsque vous lavez vos légumes, ou que vous attendez l'eau chaude... pour arroser vos plantes,
- **installer des récupérateurs** d'eau de pluie pour les arrosages au jardin,
- **au jardin** : plantez des plantes vivaces, résistantes à la sécheresse.





COLLECTES : voir calendrier, pages 25 à 28



Déchets résiduels : tous les lundis

Déchets recyclables : les lundis tous les 15 jours

Jour fériés

Les tournées de collecte ne sont pas assurées les jours fériés. Lorsqu'une semaine comporte un jour férié, la collecte est reportée au lendemain, à partir du jour férié. Si le jour férié est un lundi, la collecte n'a pas lieu le jour férié, elle est décalée au mardi.

DÉCHETTERIE

Les conteneurs reçoivent gravats, métaux, bois et matériaux incinérables, verre, déchets de jardin, cartons, papiers, journaux, aérosols, peintures et colles, piles, tubes fluorescents, produits phytosanitaires, vêtements et textiles, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Amiante : uniquement sur rendez-vous.

Il est rappelé que les particuliers ne sont autorisés à déposer que :

- **5 m³ par jour** de déchets verts, de papiers et cartons, de ferrailles et encombrants
- **1m³ par jour** de matériaux inertes et gravats de démolition.



Il est conseillé de téléphoner à la déchetterie au préalable.

RESSOURCERIE

Collecte d'objets réutilisables (dont vêtements et chaussures) du lundi au samedi à la déchetterie de Pirey par l'association TRI.

Pour plus d'infos : www.sybert.fr - Tél. 03 81 87 89 40

DÉCHETTERIE DE PIREY : 03 81 88 74 08

- Chemin des Montboucons -

Lundi au vendredi	8h30 à 12h20 et 13h30 à 16h50	
	HIVER	ÉTÉ du 1 ^{er} mars au 31 octobre
Samedi	8h30 à 12h20 13h30 à 16h50	8h30 à 12h20 13h30 à 17h50

Les déchetteries sont fermées au public les jours fériés.

Pour demander votre badge : vous pouvez vous adresser au secrétariat de mairie ou télécharger le formulaire d'inscription vous correspondant, puis le retourner au SYBERT, 4 rue Gabriel Plançon, 25043 Besançon.

COMPOSTAGE : six points de compostage collectif en pied d'immeuble sont installés dans la commune. Le SYBERT, qui propose des composteurs(40€), assure une formation au compostage à chaque attribution. Le compostage permet de fabriquer un engrais naturel et gratuit. Véritable ressource pour le jardin et le potager, il permet aussi d'alléger le volume de notre poubelle en évitant d'y jeter près de 30% de matières organiques biodégradables.

ENLÈVEMENT DES DÉCHETS POUR PERSONNES SEULES OU HANDICAPÉES : les personnes seules de plus de 70 ans ou handicapées peuvent, sur simple appel en mairie (de mars à octobre inclus), faire enlever leurs déchets verts par le personnel communal en téléphonant au secrétariat le dernier vendredi de chaque mois pour enlèvement le lundi (sans sac plastique, en bordure du domaine public, maximum 2 m³).



ZÉRO PHYTO : la démarche municipale, mise en œuvre depuis 2016 dans tous les espaces publics, se poursuit sans produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides). Les seize kilomètres de voirie, le cimetière et le stade ainsi que les massifs d'arbustes ont été traités avec des pratiques alternatives par désherbage thermique, mécanique ou manuel.

Depuis 1^{er} janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires.

DÉSHERBAGE DES TROTTOIRS : l'implication des habitants est nécessaire pour optimiser cette démarche. Si la présence de plantes rebelles ou herbes folles ne les satisfait pas, ils peuvent coopérer et participer à l'opération de désherbage devant leur habitation.

V 1 Jour de l'an

S 2 Basile

D 3 Geneviève

L 4 Odilon

M 5 Épiphanie

M 6 Mélaine

J 7 Raymond

V 8 Lucien

S 9 Alix ASSEMBLÉE GÉNÉRALE UNC

D 10 Guillaume GALETTE DES ROIS - GRANGES DE VALENTIN

L 11 Pauline

M 12 Tatiana

M 13 Yvette

J 14 Nina

V 15 Rémi

S 16 Marcel GALETTE DES ROIS - FCGB/ NUIT DE LA LECTURE

D 17 Roseline

L 18 Prisca

M 19 Marius

M 20 Sébastien

J 21 Agnès DON DU SANG - ADSBEV

V 22 Vincent

S 23 Barnard

D 24 Fr. de Sales

L 25 Conv. St Paul

M 26 Paule

M 27 Angèle

J 28 Th. d'Acquin

V 29 Gildas

S 30 Martine

D 31 Marcelle THÉ DANSANT-UNC

L 1 Ella

M 2 Présentation

M 3 Blaise

J 4 Véronique

V 5 Agathe

S 6 Gaston SOIRÉE COUNTRY - ASCEV

D 7 Eugénie

L 8 Jacqueline STAGE KARATÉ - ASCEV

M 9 Apolline STAGE KARATÉ - ASCEV

M 10 Arnaud

J 11 N.-D. de Lourdes

V 12 Félix

S 13 Béatrice

D 14 Valentin REPAS ST VALENTIN - GRANGES DE VALENTIN

L 15 Claude

M 16 Julienne

M 17 Alexis

J 18 Bernadette

V 19 Gabin

S 20 Aimée

D 21 Damien

L 22 Isabelle

M 23 Lazare

M 24 Modeste

J 25 Roméo

V 26 Nestor

S 27 Honorine

D 28 Romain STAGE ENFANT AÏKIDO - ASCEV



5

6

7

8

Mémo

MARS

L 1	Aubin	
M 2	Ch. le Bon	
M 3	Guénolé	9
J 4	Casimir	
V 5	Olive	
S 6	Colette	
D 7	Félicité	
L 8	Jean de Dieu	
M 9	Françoise	
M 10	Vivien	10
J 11	Rosine	
V 12	Justine	
S 13	Rodrigue	
D 14	Mathilde	
L 15	Louise	
M 16	Bénédictine	
M 17	Patrice	11
J 18	Cyrille	
V 19	Joseph	
S 20	Alessandra PRINTEMPS	
D 21	Clémence	
L 22	Léa	
M 23	Victorien	
M 24	Catherine de Suède	12
J 25	Annonciation	
V 26	Larissa	
S 27	Habib SOIRÉE DANSANTE - FCGB/ STAGE AÏKIDO - ASCEV	
D 28	Gontran +1H STAGE AÏKIDO - ASCEV	
L 29	Gwladys	
M 30	Amédée	
M 31	Benjamin	13

AVRIL

J 1	Hugues MESSE DU JEUDI SAINT - PAROISSE	
V 2	Sandrine	
S 3	Richard	
D 4	Isidore Pâques	
L 5	Irène Lundi de Pâques	
M 6	Marcellin	
M 7	J.-B. de la S.	14
J 8	Julie DON DU SANG - ADSBEV	
V 9	Gautier	
S 10	Fulbert	
D 11	Stanislas	
L 12	Jules	
M 13	Ida	
M 14	Maxime STAGE FOOT - FCGB	15
J 15	Paterne	
V 16	Benoît/ Joseph	
S 17	Anicet	
D 18	Parfait	
L 19	Emma	
M 20	Odette	
M 21	Anselme	16
J 22	Alexandre	
V 23	Georges	
S 24	Fidèle	
D 25	Marc	
L 26	Alida	
M 27	Zita	
M 28	Valérie	17
J 29	Cath. de Sienna	
V 30	Robert	

Mémo

JUILLET






J 1	Thierry	
V 2	Martinien	
S 3	Thomas	
D 4	Florent	
L 5	Antoine	
M 6	Mariette	
M 7	Raoul	27
J 8	Thibault	
V 9	Amandine	
S 10	Ulrich	●
D 11	Benoît	
L 12	Olivier	
M 13	Henri, Joël	
M 14	Fête Nationale	28
J 15	Donald	
V 16	N.-D. Mt Carmel	
S 17	Charlotte	
D 18	Frédéric	
L 19	Arsène	
M 20	Marina	
M 21	Victor	29
J 22	Marie-Madeleine	
V 23	Brigitte	
S 24	Christine	○
D 25	Jacques	
L 26	Anne, Joachim	
M 27	Nathalie	
M 28	Samson	30
J 29	Marthe	
V 30	Juliette	
S 31	Ignace de L.	

AOÛT





D 1	Alphonse	
L 2	Julien	
M 3	Lydie	
M 4	J.-M. Vianney	31
J 5	Abel	
V 6	Transfiguration	
S 7	Gaétan	
D 8	Dominique	●
L 9	Amour	
M 10	Laurent	
M 11	Claire	32
J 12	Clarisse	
V 13	Hippolyte	
S 14	Evrard	
D 15	Assomption	
L 16	Armel	
M 17	Hyacinthe	
M 18	Hélène	33
J 19	Jean-Eudes	
V 20	Bernard	
S 21	Christophe	
D 22	Fabrice	
L 23	Rose de Lima	
M 24	Barthélémy	
M 25	Louis	○34
J 26	Natacha	
V 27	Monique	
S 28	Augustin	
D 29	Sabine	
L 30	Fiacre	
M 31	Aristide	

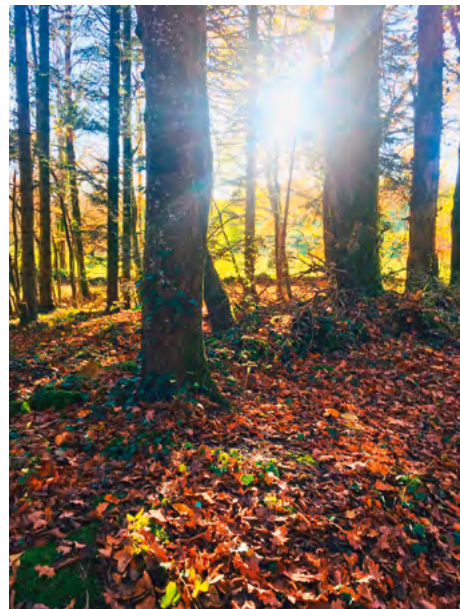
Mémo

NOVEMBRE

L 1	Toussaint	
M 2	Défuns	
M 3	Hubert	44
J 4	Charles	●
V 5	Sylvie	
S 6	Bertille	
D 7	Carine	
L 8	Geoffroy	
M 9	Théodore	
M 10	Léon	45
J 11	Armistice 1918 CÉRÉMONIE MUNICIPALE ET UNC	
V 12	Christian	
S 13	Brice	
D 14	Sidoine	
L 15	Albert	
M 16	Marguerite	
M 17	Élisabeth	46
J 18	Aude DON DU SANG - ADSBEV	
V 19	Tanguy	○
S 20	Edmond	
D 21	Prés. de Marie	
L 22	Cécile	
M 23	Clément	
M 24	Flora	47
J 25	Catherine	
V 26	Delphine	
S 27	Séverin	
D 28	Jacques de la M.	
L 29	Saturnin	
M 30	André	

DÉCEMBRE

M 1	Florence	48
J 2	Viviane	
V 3	Fr.-Xavier	
S 4	Barbara	●
D 5	Gérald	
L 6	Nicolas	
M 7	Ambroise	
M 8	Thibaud - Im. Concept.	49
J 9	Pierre Fourier	
V 10	Romarc	
S 11	Daniel	
D 12	Jeanne F. de C.	
L 13	Lucie	
M 14	Odile	
M 15	Ninon	50
J 16	Alice	
V 17	Gaël	
S 18	Gatien	
D 19	Urbain	○
L 20	Théophile	
M 21	Pierre HIVER	
M 22	Fr.-Xavière	51
J 23	Armand	
V 24	Adele	
S 25	Noël	
D 26	Étienne	
L 27	Jean	
M 28	Innocents	
M 29	David	52
J 30	Roger	
V 31	Sylvestre	



Impression : VALENT' IMPRIMERIE - RCS Besançon B 403 838 501 - Tél. 03 81 80 66 29. Imprimé avec des encres végétales, sur papier certifié 100% PEFC™ issu de forêts gérées durablement. Ne pas jeter sur la voie publique.